



Depuis décembre 2021, le Cnam est certifié Qualiopi pour l'ensemble des entités de formation de l'établissement public, et pour les quatre types d'actions couvertes par cette certification :



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPÉTENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Référénte handicap : Catherine DANEL
Référénte mobilité : Sarah MARIE-LOUISE

Contact

Siège Cnam Martinique :
0596 61 10 26
cnam-martinique@lecnam.net
Gestionnaire Mme Karine BAUDIN
0596.30.77.43 / 0696.03.70.09
karine.baudin@lecnam.net

Campus universitaire de Schoelcher
BP 7216 – 97233 SCHOELCHER

www.cnam-martinique.fr

Détailé de formation de 26/27 - Service Communication - Cnam Martinique | Mise à jour Mars 2026 | Canva | version 01

Fiche

formation



le cnam
Martinique

Licence droit, économie et gestion mention Gestion
Parcours Immobilier

550h en alternance

Licence Immobilier

Licence — LG03610A-MRT

RNCP35924

La licence Immobilier de l'ICH est conçue pour donner aux élèves des compétences immobilières de base utiles dans l'exercice de toute les activités immobilières. Elle offre la possibilité d'accéder immédiatement aux métiers de la transaction et de la gestion immobilières. À cet égard, en application du 1° de l'article 11 du décret du 20 juillet 1972 relatif aux conditions d'exercice des activités immobilières, la licence Immobilier de l'ICH ouvre droit à la délivrance par la Chambre de commerce et d'industrie de la carte professionnelle de Transactions sur immeubles et fonds de commerce, de Gestion immobilière et de Syndic de copropriété.



Former des agents immobilier

Acquérir les compétences juridiques, économique et techniques pour exercer l'activité de gestion de biens immobiliers, notamment en tant que mandataire, pour conseiller et accompagner des tiers dans leur décisions patrimoniales.



La licence en gestion et transaction immobilière permet d'obtenir la carte professionnelle selon l'article 11 du décret du 20 juillet 1972, sur demande de l'élève.

Perspectives professionnelles

Chargé(e) de gestion locative en immobilier | Gestionnaire de copropriété | Agent(e) immobilier | Négociateur(rice) immobilier | Conseiller(ère) immobilier

Pièces à fournir

- ◆ C.V
- ◆ Copie du diplôme
- ◆ Lettre de motivation
- ◆ Copie de la Carte Vitale
- ◆ Copie du Passeport ou du CNI
- ◆ Photo d'identité

Tarifs

Contrat d'apprentissage et de professionnalisation :
La formation est gratuite pour l'alternant.
Formation continue, veuillez nous contacter.

Public concerné

BTS PI (professions immobilières), BTS NDRC (négociation et digitalisation de la relation client), BTS MUC/MCO (management des unités commerciales), DUT/BUT techniques de commercialisation.

Lieu : Centre Marguerite Alpha

Responsable national **Gilles GODFRIN/ Malanie PAINCHAUX**

Gestionnaire de formation **Karine BAUDIN**

La préinscription est accessible sur www.cnam-martinique.fr

Organisation de la formation

Les unités d'enseignements sont programmées sur l'année universitaire **de octobre à septembre** et semestrialisées. Selon les unités choisies, les cours débutent en septembre ou en février. La modalité d'enseignement dépend de l'unité suivie et du choix lors de l'inscription : présentiel, hybride, à distance. Niveau L3 accessible 100% à distance.

Accès au cursus

Pour accéder directement en licence 3, le (la) candidat(e) doit justifier :

- ◆ Soit de la validation d'au moins les deux premières années d'une licence dans le domaine Droit- économie-gestion.
- ◆ Soit d'une formation de niveau au moins bac + 2 dans un domaine compatible avec la spécialisation immobilière de la licence 3 (formation en immobilier, droit, économie, gestion, finance, banque, assurance, commerce/vente, marketing, management, comptabilité, urbanisme, architecture, bâtiment/construction...), et sanctionnant un cursus post-bac d'un volume d'au moins 120 crédits européens (800 à 1000 heures).
- ◆ Soit d'une décision de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) reconnaissant l'aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements de la licence 3.

Compétences

- ◆ Fondamentaux juridiques des activités immobilières.
- ◆ Transaction immobilière: entremise en vente et location de biens immobiliers.
- ◆ Gestion administrative de biens immobiliers pour le compte de copropriétaires et/ou de bailleurs et locataires.
- ◆ Pilotage de travaux immobiliers (maintenance, amélioration, construction nouvelle), de la passation des marchés (maître d'œuvre, entreprises...) à la réception.
- ◆ Comptabilité des activités immobilières: transaction, gestion locative, gestion de copropriétés, activité de marchand de bien et de promoteur immobilier.

Expérience professionnelle requise

◆ Accès en L3 : avoir acquis 1 an d'expérience dans le domaine de la licence en fin de cursus. À défaut de l'expérience dans le domaine, un stage de 6 mois (ou 2 fois 3 mois) est exigé en complément de l'activité hors domaine.

Modalités d'évaluation :

Travaux sur dossier, exercices d'application, mises en situation et épreuves terminales à l'issue de chaque composante de formation du parcours.

Validation de la licence 3

- Validation des unités d'enseignement (UE) de la licence 3 :
 - ◆ Par succès à l'examen (note de 10/20 requise, compensation entre UE d'un même bloc, notes < 8/20 non compensables).
 - ◆ Par validation des études supérieures (VES) ou des acquis de l'expérience (VAE).
- Validation d'une unité d'activité (UA) sur justification :
 - ◆ Activité immobilière d'au moins 12 mois (temps plein), incluant les contrats d'alternance.
 - ◆ Activité non immobilière d'au moins 24 mois (temps plein) avec compétences en gestion, finance, droit, relation client, management.
 - ◆ Stages en entreprise de 3 à 6 mois (temps plein) avec convention entre l'élève, l'organisme et le Cnam.
 - ◆ Restitution de l'expérience professionnelle dans un rapport d'activité ou de stage.

Modalités d'organisation et examens :

Les examens e validation de l'enseignement s'effectuent toujours sur tables ans le centre du Cnam Martinique, à la fin de ses Unités 'Enseignement (UE) regroupées en blocs de compétences.

Conditions de délivrance du diplôme :

La délivrance du diplôme est soumise à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignements ainsi qu'à des exigences d'expérience professionnelle (12 mois de formation pratique en entreprise en lien avec la gestion ou l'organisation, ou autre expérience professionnelle de 12 mois avec un stage de 6 mois en lien avec l'option). Il faut également fournir un certificat en anglais datant au moins de 2 ans au moment de la demande du diplôme.
[Demande de délivrance du diplôme : Elle se fait via l'adresse suivante, https://diplome.cnam.fr.](https://diplome.cnam.fr)

Programme Licence 3 (3e année)

UE	Intitulé cours	ECTS
DRM001	Initiation aux études juridiques immobilières	6
DRM002	Droit de la propriété immobilière	8
DRM113	Contrats de vente d'immeubles	6
DRM121	Statut et déontologie des professions immobilière	3
DRM137	Techniques de négociation immobilière	3
DRM106	Copropriété et ensembles immobiliers	6
DRM133	Baux d'habitation	3
DRM134	Baux commerciaux	3
DRM116	Comptabilité immobilière	6
DRM131	Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre	3
DRM138	Introduction à la technologie bâtiments	3
DRM139	Introduction à la pathologie des bâtiments	3
UADROT	Expérience professionnelle	7
UR	Anglais	

